

Bulletin de l'Association des démographes du Québec



Mémoire de l'A.D.Q., au Ministère des Affaires Sociales. A propos du projet de règlement de la loi de la protection de la santé publique, modifiant les déclarations de naissances, de mariages et de décès

Volume 2, numéro 4, 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305726ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305726ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (imprimé)

1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1973). Mémoire de l'A.D.Q., au Ministère des Affaires Sociales. A propos du projet de règlement de la loi de la protection de la santé publique, modifiant les déclarations de naissances, de mariages et de décès. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 2(4), 21–35. <https://doi.org/10.7202/305726ar>

Mémoire de l'A.D.Q., au Ministère des Affaires Sociales

A propos du projet de règlement de la loi de la protection de la santé publique, modifiant les déclarations de naissances, de mariages et de décès. (1)

"Bien que l'observation joue en démographie un rôle de premier plan, elle ne tient actuellement que peu de place dans les préoccupations apparentes de la statistique démographique dans les pays développés. On s'y intéresse, certes, aux applications de la théorie des sondages à la démographie, mais les problèmes d'échantillonnage et d'évaluation retiennent plus l'attention que ceux, plus terre à terre, de la collecte proprement dite des données: questionnaire, travail des enquêteurs, contrôles, vérifications..."

Louis HENRY, "Réflexions sur l'observation en démographie", Population, 1963, no 6

Les recensements et les statistiques de l'état civil occupent une place prépondérante parmi les sources d'informations employées en démographie. Il n'y a rien là d'étonnant si on se rappelle que ces données, onéreuses à recueillir, sont fournies sans que le démographe ait à faire le moindre effort. Cet avantage a toutefois ses revers: n'étant pas suscités par l'analyste, les renseignements disponibles souffrent souvent d'insuffisantes marques et, en tout état de cause, se modifient à un rythme beaucoup plus lent que l'analyse démographique.

Il y a de nombreuses causes qui rendent compte de l'écart grandissant entre les besoins de la démographie et les statistiques servies par les organismes administratifs. La première est fondamentale et, à la réflexion, insurmontable dans le cadre étroit des recensements et des statistiques de l'état civil. En effet, serait-il réaliste d'étendre davantage les formulaires officiels, en sorte que, par exemple, les aspects psychologiques, sociaux et économiques de la fécondité, des migrations ou des transferts linguistiques puissent être étudiés rigoureusement? On recourt plutôt - et à juste titre - aux enquêtes par sondage. Mais, faute de moyens, ces enquêtes - riches en informations précises - sont rares et, de ce fait, des enjeux essentiels de la société québécoise ne sont discutés que sur le mode passionnel.

(1) Mémoire soumis au Ministre des Affaires sociales du Québec, par l'Association des Démographes du Québec. Le texte du mémoire a été rédigé par Réjean Lachapelle en collaboration avec les membres du Bureau de direction de l'Association (29 novembre 1973).

Il n'en reste pas moins qu'une part notable de l'écart entre les demandes de la démographie et l'offre des services statistiques gouvernementaux tient à des causes accidentelles auxquelles on peut trouver remède sans trop de difficultés. Il y a d'abord le manque de communications entre les demandeurs et les pourvoyeurs de statistiques: ce mémoire a précisément pour objectif de transmettre les attentes des démographes de manière que le nouvel équilibre satisfasse davantage les demandeurs. Soulignons toutefois que les démographes n'ont jamais ménagé leurs avis aux services statistiques. Il faut donc chercher ailleurs les raisons expliquant les difficultés de communication. A la réflexion, la cause fondamentale réside dans l'absence d'interlocuteurs avertis des besoins de la démographie. Selon nous, la qualité et la pertinence des statistiques démographiques dépend surtout de l'importance que les services statistiques accordent, dans leurs cadres mêmes, à l'analyse démographique. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question à la fin du mémoire.

Afin de dégager avec netteté les attentes de l'Association, nous passerons en revue dans la suite les tendances de l'analyse démographique, dans la mesure où celles-ci concernent les statistiques de l'état civil. Des modifications aux différents formulaires seront ensuite suggérées. Finalement nous présenterons nos vues à l'égard de la division des tâches qui prévaut actuellement en démographie au Québec.

ANALYSE DEMOGRAPHIQUE ET STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL

L'analyse démographique est à la fois le coeur et la charnière de la démographie: elle organise avec cohérence et rigueur les données brutes fournies en amont par les services statistiques et oriente, en aval, la recherche causale sur des pistes fructueuses. Sans elle les statistiques de l'état civil ne constituent en définitive qu'un recueil d'anecdotes plus ou moins suggestives. A l'inverse, la précision et la rigueur des analyses démographiques dépendent largement de la qualité et de la pertinence des données recueillies par les services statistiques. D'ailleurs, en l'absence de données statistiques riches, l'analyse démographique risquerait de sombrer dans un académisme facile, faisant grand cas des mathématiques mais n'ayant pas de prise sur la réalité. C'est donc dire l'importance que prennent les contacts entre analystes et responsables de la cueillette des informations pour le progrès des connaissances démographiques.

Dans cette partie du mémoire, nous examinerons tour à tour les procédés d'analyse de la nuptialité, de la fécondité et de la mortalité, en mettant en regard les besoins de la démographie et les rubriques des formulaires correspondants.

La nuptialité

Les démographes s'intéressent le plus souvent à la nuptialité parce que celle-ci produit des variations sensibles sur la fécondité. Toutefois, en raison de la complexité de l'analyse de la nuptialité, ce phénomène mérite néanmoins d'être traité à part.

Les recherches démographiques modernes ont montré qu'il était fructueux de considérer des séquences d'événements; en l'espèce: présence à 15 ans, premier mariage, rupture d'union (par décès de l'un des conjoints ou par divorce) et remariage. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'analyser d'emblée l'ensemble de la séquence mais plutôt de fixer l'attention sur des couples d'événements contigus. Par exemple, on cherche à évaluer la fréquence du célibat aux divers anniversaires, en l'absence de mortalité et de mouvement migratoire, dans des groupes de personnes nées au cours d'une même année de calendrier. Pour atteindre ces résultats, on peut recourir aux recensements ou aux statistiques de l'état civil. En fait, une étude soignée de la nuptialité ne saurait reposer exclusivement sur les recensements; l'appel aux statistiques de l'état civil est en effet essentiel si on souhaite suivre, année par année, la réduction du célibat dans chacune des générations composant la population québécoise. En particulier, il importe de disposer annuellement des mariages des célibataires selon le sexe, la génération et l'âge au moment du mariage. Le nouveau formulaire (RP20) fournira aux services statistiques les informations nécessaires pour la publication des tableaux demandés. Reste un problème délicat pour l'analyste: il ne dispose pas d'estimation annuelle de la population par année d'âge⁽¹⁾. Le ministère des Affaires sociales pourrait insister pour que ces renseignements deviennent désormais disponibles; car, sans ces estimations, il sera difficile de tirer parti des informations abondantes dont nous disposerons à l'avenir sur les mariages des célibataires.

(1) Il serait préférable que ces estimations soient établies au premier janvier.

En vérité, l'analyse démographique déborde largement l'étude des mariages des célibataires. Nous nous intéressons en effet aux remariages des veufs, des veuves et des divorcé(e)s. Pour faire ces études nous avons besoin de connaître, sur une base annuelle, les remariages selon le sexe, la génération (par groupe de cinq générations), l'état matrimonial antérieur et l'année de la rupture d'union. Grâce au formulaire proposé par le Ministère, il sera aisé de produire de tels tableaux. Mais là encore apparaît une difficulté: pour tirer profit de ces informations, les démographes auront besoin de connaître les effectifs des décès selon le sexe, l'état matrimonial et la génération⁽¹⁾ et les effectifs des divorces selon le sexe et la génération⁽¹⁾, pour au moins les quinze années précédentes. Pour les décès, les informations nécessaires sont disponibles; mais il n'en va pas de même pour les divorces. Le ministère des Affaires sociales pourrait suggérer au ministère de la Justice de lui fournir les renseignements nécessaires, en sorte que des tableaux rétrospectifs puissent être publiés. Mentionnons, dans le même ordre d'idées, que nos connaissances des ruptures d'unions pour des causes autres que la mort dépasseraient le stade embryonnaire si nous disposions de renseignements plus étoffés sur les divorces et les séparations de corps. Nous engageons le ministère des Affaires sociales à publier dorénavant, en collaboration avec le ministère de la Justice, les effectifs des divorces et des séparations de corps selon le sexe, la génération et l'année du mariage.

La fécondité

Les travaux portant sur la fécondité foisonnent en démographie. De ce fait, on s'est beaucoup interrogé sur les méthodes d'analyse de ce phénomène au cours des vingt-cinq dernières années. Malheureusement les progrès dans les procédés d'analyse de la fécondité n'ont eu que des applications limitées au Québec en raison de l'inadéquation des renseignements disponibles. Le nouveau formulaire (RP10) permettra de publier des statistiques correspondant davantage aux besoins de l'analyse démographique.

On accorde maintenant beaucoup d'importance en démographie à l'analyse de la fécondité par génération. Pour ce faire, on doit disposer à la fois des effectifs des naissances selon la génération et l'âge de la mère à la naissance de l'enfant et d'estimations annuelles de la population féminine par année d'âge. De plus, pour les naissances et pour les estimations de population, il serait utile de ventiler les femmes selon l'état matrimonial, de manière à pouvoir étudier séparément la fécondité au sein des mariages et la fécondité hors des mariages. A cet égard, il nous semble peu

(1) Il suffirait en réalité de disposer de ces renseignements par groupe de cinq générations.

souhaitable de grouper les femmes mariées et les femmes séparées; il vaudrait mieux distinguer nettement les femmes séparées légalement, pour que la catégorie des femmes mariées soit homogène.

Dans les milieux peu familiers avec l'analyse démographique, on entretient l'idée qu'il ne saurait y avoir d'étude de la fécondité sans recours aux recensements ou, à tout le moins, aux estimations intercensitaires de la population. En réalité, l'analyse de la fécondité s'est largement dégagée de cette nécessité. En effet, l'étude de la fécondité des mariages, pour ne citer qu'un exemple, recourt uniquement aux statistiques de l'état civil: il suffit de disposer, d'une part, des effectifs des naissances des femmes mariées, à chaque année, selon l'année de mariage et la génération et, d'autre part, des mariages des femmes, pour l'année courante et les années précédentes, selon la génération. L'addition de la rubrique "date du mariage" au nouveau formulaire permettra d'établir ces statistiques extrêmement fécondes pour l'étude des variations de la fécondité. Mentionnons également la rubrique "date de la dernière naissance vivante" qui établira sur des bases solides l'analyse de la fécondité par rang de naissance.

Pour importantes qu'elles soient, les analyses que nous venons de décrire laissent dans l'ombre une part notable des modifications de la fécondité. En effet, sans tenter de prendre en compte toutes les variables susceptibles de l'affecter, il apparaît souhaitable de pouvoir étudier, dans le cadre des statistiques de l'état civil, les effets sur la fécondité des couples du niveau d'instruction atteint par la femme et de l'appartenance à un groupe ethno-linguistique.

Pour classer les femmes par groupe ethno-linguistique, le formulaire retient l'origine ethnique. Cette variable a évidemment l'avantage de la tradition. Toutefois elle traduit mal l'appartenance actuelle à un groupe ethno-linguistique puisqu'elle correspond, suivant la définition reçue au Canada, au groupe ethnique de l'ancêtre paternel à son arrivée au pays. A la réflexion, la langue maternelle semble être une variable plus satisfaisante à cet égard: d'une part, elle correspond mieux à la réalité ethno-linguistique du Québec et, d'autre part, elle ne se modifie pas (ou peu, cela dépend de la définition adoptée) au cours de la vie d'une personne. Ce dernier point est important car, dans l'étude de la fécon-

dité des femmes mariées selon la langue maternelle, on rapportera les naissances aux mariages correspondants: il ne faut donc pas que la variable se modifie entre le mariage et les naissances.

Quant au niveau d'instruction atteint par la femme, il n'apparaît pas au nouveau formulaire. Cet oubli est regrettable, car les études faites au Canada ont montré l'intérêt de cette variable pour rendre compte de la variabilité des comportements féconds. Mentionnons par ailleurs qu'elle figure au formulaire type proposé aux Etats américains par le "Département of Health, Education, and Welfare"⁽¹⁾.

Abordons pour terminer la biométrie et l'épidémiologie de la fécondité. Deux informations de base sont évidemment nécessaires et elles apparaissent d'ailleurs au formulaire: il s'agit du poids de l'enfant à la naissance et de la durée de la grossesse (il serait sans doute préférable, comme le propose le formulaire type du gouvernement américain⁽¹⁾, de demander plutôt la date du début de la dernière menstruation normale). D'autres renseignements complèteraient utilement le tableau: mentionnons, par ordre d'importance, le mois de la première visite prénatale, le nombre de visites prénatales, les complications de la grossesse et de l'accouchement et finalement les anomalies de l'enfant. Outre leur intérêt évident pour l'étude de la mortalité infantile, ces informations permettraient d'identifier les groupes les plus démunis (ou, pour employer un calque de l'anglais, à haut risque) en matière de soins prénataux.

La mortalité

Les procédés d'analyse de la mortalité n'ont à peu près pas changé au cours des trente dernières années et, par là même, les besoins de la recherche démographique sont généralement bien servis par les statistiques de l'état civil. Nous sommes donc en général satisfaits des rubriques du nouveau formulaire (RP30); nous verrions toutefois d'un bon oeil l'introduction de la rubrique "niveau d'instruction atteint". Cette variable est moins lourde à traiter que

(1) Voir à ce sujet: Henry S. SHRYOCK, Jacob S. SIEGEL and Associates. The Methods and Material of Demography, 1973, vol.1, p.82

l'occupation et s'accorde davantage avec la variable correspondante apparaissant aux formulaires des recensements. S'il fallait choisir à tout prix entre l'occupation et le niveau d'éducation atteint par le décédé, nous accorderions sans hésiter notre préférence à cette dernière variable. Par ailleurs, pour les raisons évoquées à la section précédente, il nous apparaît préférable d'employer la langue maternelle plutôt que l'origine ethnique pour classer les individus par groupe ethno-linguistique.

Passons maintenant à l'examen de la mortinatalité et plus généralement aux besoins des recherches sur la mortalité intrautérine. Nous entendons par là non seulement l'étude des avortements spontanés mais aussi celle des avortements provoqués. Au vrai, le projet de Règlement semble exclure cette dernière possibilité, puisque l'accouchement est défini comme "l'expulsion ou l'extraction complète de l'organisme maternel humain d'un produit de conception pesant plus de 500 grammes, vivant ou non"⁽¹⁾. Selon nous, la clause "pesant plus de 500 grammes" devrait être supprimée afin que les avortements thérapeutiques soient enregistrés au même titre que les mortinaissances.

En sus des modifications déjà proposées à la section précédente et qui s'appliquent mutatis mutandis à la déclaration de mortinaissance, on gagnerait à connaître l'issue de la grossesse précédente qui constitue, à n'en pas douter, une variable fondamentale pour rendre compte des variations des taux de mortinatalité. Le calcul de tels taux suppose évidemment que la même rubrique apparaisse au formulaire de déclaration de naissance. Signalons à cet égard que le formulaire type du gouvernement américain propose plutôt la date de la dernière mortinaissance⁽²⁾. Nous préférons, quant à nous, la première question, car l'objectif sous-jacent n'est-il pas de rechercher s'il existe ou non des différences significatives entre les taux de mortinatalité selon l'issue de la grossesse précédente (naissance vivante, avortement spontané et avortement provoqué). Nous sommes conscients, certes, que les erreurs de déclaration risquent d'être importantes au cours des premières années; si toutefois le ministère des Affaires sociales consacre des énergies substantielles à l'amélioration de la qualité des informations, les démographes et les épidémiologistes disposeront à l'avenir de renseignements précieux pour l'étude d'une question cruciale pour la société québécoise.

(1) Loi de la protection de la santé publique. Projet de Règlement. Gazette officielle du Québec, 17 octobre 1973, 105^e année, n°29, art.0.1.2.a)

(2) Ouvrage cité, p.84

Pour ce qui est des avortements thérapeutiques, il y a urgence. On ne peut en effet se contenter des renseignements généraux que publie Statistique Canada en cette matière. Il importe que des informations précises soient recueillies sur une base individuelle. Nous prions donc instamment le ministère des Affaires sociales d'établir un formulaire de déclaration d'avortement thérapeutique et de ne pas ménager ses efforts pour que celui-ci soit rempli avec diligence par le médecin ayant pratiqué l'interruption de grossesse en collaboration, s'il y a lieu, avec le comité de l'avortement thérapeutique qui l'a autorisée. Nous préciserons plus loin les rubriques qui, selon nous, pourraient figurer au formulaire.

MODIFICATIONS SUGGEREES AUX FORMULAIRES

Nous présentons ci-dessous les diverses modifications que nous avons justifiées dans la première partie du mémoire. Dans la mesure du possible, nous distinguons les modifications prioritaires des modifications facultatives, ce qui ne signifie nullement que ces dernières sont moins importantes que les rubriques déjà incluses aux formulaires. En outre, à la dernière section, nous proposons une liste de rubriques susceptibles d'apparaître au formulaire de déclaration d'avortement thérapeutique.

Déclaration de mariage

Modifications prioritaires:

- langue maternelle de l'épouse
- niveau d'instruction atteint par l'épouse

Modifications facultatives:

- langue maternelle de l'époux
- niveau d'instruction atteint par l'époux

Déclaration de naissance vivante(1)

Modifications prioritaires:

- langue maternelle de la mère
- niveau d'instruction atteint par la mère
- issue de la grossesse précédente
- date (ou, plus grossièrement, mois) de la première visite prénatale
- nombre de visites prénatales

(1) La rubrique "langue habituellement parlée par la mère" est ambiguë dans le formulaire anglais.

Modifications facultatives:

- date du dernier décès intrautérin (spontané ou provoqué)
- complications reliées ou non à la grossesse
- complications de l'accouchement
- anomalies de l'enfant

Au lieu de la durée de grossesse, il vaudrait mieux demander la date du début de la dernière menstruation normale. Il importe en outre de distinguer sans ambiguïté les femmes mariées des femmes séparées légalement.

Déclaration de décès

Modifications prioritaires:

- niveau d'instruction atteint par la personne décédée
- langue maternelle de la personne décédée

Déclaration de mortinaissance

Modifications prioritaires:

- langue maternelle de la mère
- niveau d'instruction atteint par la mère
- issue de la grossesse précédente
- date (ou, plus grossièrement, mois) de la première visite prénatale
- nombre de visites prénatales

Modifications facultatives:

- date du dernier décès intrautérin (spontané ou provoqué)

Déclaration d'avortement thérapeutique

Rubriques prioritaires:

- date de l'interruption de grossesse
- date de naissance de la femme
- résidence habituelle de la femme
- état matrimonial
- date de mariage
- langue maternelle de la femme
- langue maternelle du mari
- niveau d'instruction atteint par la femme
- confessionnalité de la femme
- nombre d'enfants nés de grossesses antérieures
- issue de la grossesse précédente
- date de la dernière naissance vivante
- date du début de la dernière menstruation normale
- motifs de l'interruption de grossesse
- méthode(s) employée(s) pour interrompre la grossesse

Rubriques facultatives:

- langue habituellement parlée par la mère
- origine ethnique du mari
- date du dernier décès intrautérin (spontané ou provoqué)



Ministère des affaires sociales
Registre de la population

01-

FORMULAIRE RP 10

DÉCLARATION DE NAISSANCE VIVANTE/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettres moulées

IDENTIFICATION DES PARENTS/

1 - Nom de jeune fille de la mère	2 - Prénom usuel	3 - Autres prénoms	4 - Date de naissance J-D M A-Y
5 - Nom du mari	6 - Prénom usuel	7 - Autres prénoms	8 - Date de naissance J-D M A-Y
9 - Adresse de résidence de la mère Cité Ville Village Canton Paroisse		N Rue	Municipalité Comté Prov. pays
10 - Adresse postale de la mère			Code Postal
11 - Lieu de naissance de la mère (Prov. Pays étranger)	12 - Origine ethnique de la mère	13 - Etat civil de la mère 1 Célibataire 2 Mariée Séparée 3 Divorcée 4 Veuve	
14 - Lieu de naissance du mari (Prov. Pays étranger)	15 - Origine ethnique du mari	16 - Langue habituellement parlée par la mère	
17 - Nombre d'enfants nés de grossesses antérieures Nés vivants _____ Morts-nés _____	18 - Date de la dernière naissance vivante	19 - Date du mariage (s'il y a lieu)	

CERTIFICAT MÉDICAL/

20 - Date de naissance de l'enfant	21 - Type de naissance 1 Simple 2 Double 3 Autre (spécifiez)	22 - En cas de naissance multiple, donnez l'ordre 1 ^{er} 2 ^e Autre (spécifiez)
23 - Sexe de l'enfant 1 Masculin 2 Féminin 3 Indéterminé	24 - Poids à la naissance LBS Onces ou ounces of GR	25 - Durée de la grossesse Sem. complètes
26 - Lieu de naissance (Nom du centre hospitalier sinon adresse civique)		
27 - N Rue	Municipalité	Comté
28 - Nom du déclarant	29 - Prénom	30 - Titre du déclarant 1 Médecin 2 Infirmière 3 Spécifiez
31 - Signature du déclarant X	32 - Si médecin, donner votre code	

IDENTIFICATION DE L'ENFANT À LA NAISSANCE/

33 - Nom de l'enfant	34 - Prénom principal	35 - Autres prénoms
----------------------	-----------------------	---------------------

J'AI VÉRIFIÉ LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS CI-HAUT ET J'EN/ CONFIRME L'EXACTITUDE

36 - Date de la signature J-D M A-Y	37 - Signature de la mère ou du père X
--	---

EN CAS DE NAISSANCE MULTIPLE, VEUILLEZ REMPLIR UNE
DÉCLARATION DE NAISSANCE VIVANTE (RP-10) POUR CHAQUE
ENFANT NÉ VIVANT ET UNE DÉCLARATION DE
MORTINAISSANCE (RP-40) POUR CHAQUE ENFANT MORT-NÉ.

ESPACE RÉSERVÉ AU MINISTÈRE SEULEMENT/

38 - Etat civil ☐ Comme ci-haut ☐ Comme ci-bas	39 - Nom	40 - Prénoms
---	----------	--------------



Ministère des affaires sociales
Registre de la population

01-

FORMULAIRE RP 20

DÉCLARATION DE MARIAGE/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettres mouluées/

IDENTIFICATION DES CONJOINTS/

E-20-1-1	1 - Nom			2 - Prénom usuel			3 - Autres prénoms		
	4 - Etat civil			5 - Date de naissance			6 - Origine ethnique		
	3 - Divorcée			J-D M A-Y			7 - Lieu de naissance (Prov. Pays étranger)		
	4 - Veuve			8 - Religion			9 - Résidence avant mariage (Municipalité Comté Prov. Pays)		
E-20-1-2	10 - Nom			11 - Prénom usuel			12 - Autres prénoms		
	13 - Etat civil			14 - Date de naissance			15 - Origine ethnique		
	3 - Divorcée			J-D M A-Y			16 - Lieu de naissance (Prov. Pays étranger)		
	4 - Veuve			17 - Religion			18 - Résidence avant mariage (Municipalité Comté Prov. Pays)		
1 - Célibataire									
19 - Résidence après mariage (Municipalité, Comté, Province, Pays)									

IDENTIFICATION DES PARENTS DES CONJOINTS

E-20-1-3	20 - Nom de jeune fille de la mère de l'épouse			21 - Prénom usuel			22 - Date de naissance			23 - Lieu de naissance (Prov. Pays étranger)		
							Jour Mois Année					
E-20-1-4	24 - Nom du père de l'épouse			25 - Prénom usuel			26 - Date de naissance			27 - Lieu de naissance (Prov. Pays étranger)		
							Jour Mois Année					
E-20-1-5	28 - Nom de jeune fille de la mère de l'époux			29 - Prénom usuel			30 - Date de naissance			31 - Lieu de naissance (Province ou Pays étranger)		
							Jour Mois Année					
E-20-1-6	32 - Nom du père de l'époux			33 - Prénom usuel			34 - Date de naissance			35 - Lieu de naissance (Province ou Pays étranger)		
							Jour Mois Année					

IDENTIFICATION DES TÉMOINS DES CONJOINTS

E-20-1-7	36 - Nom du témoin de l'épouse						37 - Prénom usuel					
	M ☐ Mme ☐ Mlle ☐											
E-20-1-8	38 - Adresse (N. Rue, Municipalité, comté, Province, Pays)											
E-20-1-9	39 - Nom du témoin de l'époux						40 - Prénom usuel					
	M ☐ Mme ☐ Mlle ☐											
E-20-1-10	41 - Adresse (N. Rue, Municipalité, Comté, Province, Pays)											

IDENTIFICATION DE L'OFFICIAIRE

42 - Nom				43 - Prénom				44 - Titre			
								Ministre du Culte ☐ Notaire ☐			
45 - Signature											
46 - Date du mariage						47 - Lieu où le mariage a été célébré					
Jour Mois Année						P. C. 12					

SIGNATURES DES CONJOINTS ET DES TÉMOINS

48 - Signature de l'épouse						49 - Signature du témoin de l'épouse					
X											
50 - Signature de l'époux						51 - Signature du témoin de l'époux					
X											



Ministère des affaires sociales
Registre de la population

01-

FORMULAIRE RP 30

DÉCLARATION DE DÉCÈS/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettres mouées.

IDENTIFICATION DU DÉCÉDÉ

1 - Nom			2 - Prénom usuel			3 - Autres prénoms			
4 - N. Ass. Sociale		5 - Date de naissance J-D M A-Y		6 - Date décès J-D M A-Y		7 - Si moins de 24 hrs Hrs Min		8 - Origine ethnique	
9 - Occupation du décédé			10 - Lieu de naissance (Prov. ou Pays étranger)			11 - Sexe 1 ☐ Masculin 2 ☐ Féminin 3 ☐ Indéterminé			
12 - État civil 1 Célibataire 2 Marié (e) 3 Divorcé (e) 4 Veuf (ve)		Date J-D M A-Y		13 - Lieu de décès (Nom du centre hospitalier. Si non, précisez le lieu)					
14 - Adresse de résidence (N Rue Municipale Comte)									
15 - Si le défunt était marié, veuf ou divorcé, donnez le nom de son conjoint ou le nom de fille de son épouse									

IDENTIFICATION DES PARENTS DU DÉCÉDÉ

16 - Nom de jeune fille de la mère		17 - Prénom usuel		18 - Lieu de naissance (Prov. Pays étranger)	
19 - Nom du père		20 - Prénom usuel		21 - Lieu de naissance (Prov. Pays étranger)	

CERTIFICAT MÉDICAL

22 - Cause immédiate du décès		
23 - Causes antécédentes		
24 - Autres états morbides		
25 - Y a-t-il eu autopsie? ☐ Oui ☐ Non		Si oui, la certification de la cause du décès tient-elle compte de l'information fournie par l'autopsie? ☐ Oui ☐ Non
26 - Nom du (des) déclarant(s)		27 - Prénom(s)
		28 - Titre du (des) déclarant(s) ☐ Médecin ☐ Coroner ☐ Autre
29 - Date		30 - Signature(s) X

IDENTIFICATION DU THANATOLOGUE

31 - Date		32 - Nom de la Maison Funéraire	
33 - Adresse		34 - Signature du représentant X	

Note: Si la présente déclaration n'est pas faite par un médecin, un coroner, un maire ou un ministre du culte, elle doit être faite par deux personnes majeures.



Ministère des affaires sociales
Registre de la population

01-

FORMULAIRE RP 40

DÉCLARATION DE MORTINAISSANCE/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettres moulées/

IDENTIFICATION DES PARENTS/

1 - Nom de jeune fille de la mère	2 - Prénom usuel	3 - Autres prénoms	4 - Date de naissance J-D M A-Y
5 - Nom du mari	6 - Prénom usuel	7 - Autres prénoms	8 - Date de naissance J-D M A-Y
9 - Adresse de résidence de la mère N Rue Municipale Comte Prov (pays) ☐ Cité ☐ Ville ☐ Village ☐ Canton ☐ Paroisse			
10 - Adresse postale de la mère			Code Postal
11 - Lieu de naissance de la mère (Prov. Pays étranger)	12 - Origine ethnique de la mère	13 - État civil de la mère ☐ 1 Celibataire ☐ 2 Mariée Séparée ☐ 3 Divorcée ☐ 4 Veuve	
14 - Lieu de naissance du mari (Prov. Pays étranger)	15 - Origine ethnique du mari	16 - Langue habituellement parlée par la mère	
17 - Nombre d'enfants nés de grossesses antérieures Nés vivants _____ Morts-nés _____		18 - Date de la dernière naissance vivante	
19 - Date du mariage (s'il y a lieu)			

IDENTIFICATION DE L'ENFANT À LA NAISSANCE/

20 - Date de naissance de l'enfant	21 - Type de naissance ☐ 1 Simple ☐ 2 Double ☐ 3 Autre (specifiez) _____	22 - En cas de naissance multiple, donnez l'ordre ☐ 1 ^{er} ☐ 2 ^e ☐ Autre (specifiez) _____	
23 - Sexe de l'enfant ☐ 1 Masculin ☐ 2 Féminin ☐ 3 Indéterminé	24 - Poids à la naissance _____ LBS _____ Onces ou _____ GR		25 - Durée de la grossesse _____ Sem. complètes

CERTIFICAT MÉDICAL

30 - Cause immédiate du décès	
31 - Causes antécédentes	
32 - Autres états morbides	
33 - Y a-t-il eu autopsie? ☐ Oui ☐ Non	
Si oui, la certification de la cause du décès, tient-elle compte de l'information fournie par l'autopsie? ☐ Oui ☐ Non	
34 - Nom du déclarant	35 - Prénom
36 - Titre du déclarant ☐ Médecin ☐ Coronar ☐ spécifiez _____	
37 - Date	38 - Signature X

IDENTIFICATION DU THANATOLOGUE

39 - Date	40 - Nom de la Maison Funéraire
41 - Adresse	42 - Signature du représentant X